

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Ruel

<https://www.cadre21.org/membres/e92ac4d7eeaf4dc70b50bde7>

Date d'obtention : 2023-12-01 14:26:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- * J'ai maintenant une démarche officielle à suivre.
- * La majorité des jeunes impliqués peuvent bénéficier d'une méthode alternative à la judiciarisation.
- * Que nous ne devons jamais regarder le contenu des vidéos.
- * Agir rapidement et en toute confidentialité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me rassurer dans la façon que je dois traiter une telle situation et la méthode d'intervention est structurée afin de réaliser mon travail de façon adéquate. Vivre une telle situation a beaucoup de répercussions et les élèves doivent être bien accompagnés. Cela m'explique aussi le rôle et les responsabilités de chacun dans une telle démarche.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- * Suivre attentivement les étapes de la méthode d'intervention.
- * Rassurer la victime.
- * Porter une attention particulière à la confidentialité et à la vie privée des élèves impliqués.
- * Ne pas faire juste la collecte d'informations mais aussi être alerte auprès de la victime et de l'accompagner afin de la soutenir.